



Communiqué – 20 novembre 2019



## Les effets « désirables » de la présence des proches auprès des enfants soignés ou hospitalisés

A l'occasion du 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'association SPARADRAP rappelle le droit des enfants soignés ou hospitalisés à avoir leurs parents à leurs côtés et l'impact bénéfique de cette présence pour tous : enfants, parents et soignants.

**De nombreux textes valorisent et encouragent la présence des parents auprès de leur enfant dans le cadre des soins ou de l'hospitalisation (voir ci-dessous). Mais ces textes ne sont pas réellement contraignants et malgré une évolution positive, cette présence n'est pas toujours possible. Contrairement à d'autres pays, en France, ce droit n'est pas exigible par la loi pour l'enfant et ses parents.**

Comment imaginer que les enfants puissent être hospitalisés sans avoir le soutien de leurs proches pour vivre cette épreuve, sans garder le lien avec toutes les personnes importantes pour eux dans ces moments où ils sont particulièrement vulnérables ? S'ils le souhaitent, c'est indispensable pour leur bien-être, voire leur guérison.

Pourtant, si en quinze ans, la place des parents auprès de leur enfant soigné ou hospitalisé a connu une évolution très positive, cette possibilité n'est pas offerte à tous et il existe de grandes disparités.

La présence des parents est le plus souvent reconnue et valorisée en néonatalogie ou dans des services où les enfants sont hospitalisés pour des longues durées, mais ce n'est pas toujours le cas dans certains services d'urgence ou de réanimation, où les inquiétudes sont pourtant très grandes ou dans certains services de pédiatrie encore fermés aux visites des parents et des proches (fratrie, grands-parents, amis...).

De plus, lors d'un parcours opératoire, les enfants ne peuvent avoir la certitude d'avoir leurs parents à leurs côtés lors de l'endormissement ou au réveil. Pourtant, cette absence génère de l'angoisse, parfois un sentiment d'abandon, aggrave la douleur post-opératoire, voire provoque de réels traumatismes. A l'inverse, la présence parentale diminue l'anxiété des enfants, permet un réveil dans de meilleures conditions et un moindre recours aux antalgiques.

**L'association SPARADRAP a recueilli les témoignages d'enfants, de parents et de soignants qui racontent à quel point la présence des parents est essentielle dans le cadre des soins, d'une hospitalisation ou de l'opération d'un enfant.**



Alan : je me suis réveillé et j'étais perdu, vu qu'il n'y avait pas papa et maman [...]

La maman d'Alan : pendant 6 mois, il ne voulait plus s'endormir parce qu'il avait peur de se réveiller et qu'on ne soit plus là et ça a été très compliqué... C'était catastrophique. [...]

Le papa d'Alan : Je pense que c'est essentiel que les parents soient là au réveil de leurs enfants. [...]

[Voir la vidéo complète](#)



[Voir la vidéo complète](#)

Sophie, maman d'Antoine : Quand la porte s'est refermée et que les soins ont commencé, il s'est mis à hurler et moi, je restais derrière la porte à sangloter [...] Quand il est remonté dans sa chambre, il a refusé de me parler et même de me regarder [...] **il avait cru que je l'avais abandonné** [...] La séparation doit être la plus courte possible parce qu'elle est génératrice de stress pour l'enfant, qui majore la douleur, mais aussi pour les parents [...]



[Voir la vidéo complète](#)

Johan : Lors de ma dernière opération, j'ai pas aimé quand je me suis réveillé, les bruits, la peur... et la chose que j'aimerais bien à mon réveil, c'est que mes parents soient avec moi, pour me rassurer [...]



[Voir la vidéo complète](#)

La maman d'Ilea : **Il est hors de question que je ne sois pas là**, je trouve cela essentiel d'être avec ma « nénette », de ne pas la laisser toute seule, à 4 ans. C'est une épreuve qu'on va faire ensemble, elle aura besoin de sa maman ou de son papa. [...]



[Voir la vidéo complète](#)

Dr Véronique Lesage, médecin anesthésiste au CHU de Tours, membre du Conseil d'Administration de l'association SPARADRAP

**SPARADRAP se préoccupe de la présence des parents auprès des enfants hospitalisés depuis sa création il y a 25 ans. [...]**

Un enfant qui arrive à l'hôpital, il a peur, il est anxieux, il ne connaît pas les lieux. Il a vraiment besoin du soutien de ses parents. La présence des parents est fondamentale [...]

**La qualité de la prise en charge d'un enfant lors d'un parcours de soins, que ce soit à l'hôpital ou dans tout autre lieu, passe par la présence d'une triade : parent, enfant, soignant.** Parce qu'un enfant sans ses parents se sent perdu, et un soignant qui fait face à un enfant qu'il vient à peine de découvrir, qu'il ne connaît pas, n'a pas de repère, ne sait pas comment l'accompagner. [...]

## En savoir plus :

> Depuis 25 ans, [l'association SPARADRAP](#) aide les enfants à avoir moins peur et moins mal lors des soins et à l'hôpital et propose des solutions concrètes pour favoriser la présence des proches auprès de leur enfant dans le cadre du parcours de soin.

En juin 2019, dans le cadre d'un concours national organisé par SPARADRAP et parrainé par le Défenseur des droits, l'association a valorisé les initiatives des équipes soignantes permettant de favoriser le lien et la présence des proches auprès des enfants hospitalisés ([voir les résultats du concours](#)).

## > Textes préconisant la présence des proches auprès de l'enfant hospitalisé :

[Circulaire sur l'hospitalisation des enfants - 1983](#) :

Article 4. « L'admission conjointe "mère ou père/enfant" est à développer. Elle permet à la mère ou au père de rester auprès de leur enfant, sinon jusqu'à sa sortie, du moins le temps de son adaptation. Cette admission conjointe doit être possible quelle que soit la nature de la maladie, et non pas seulement dans les cas les plus graves. L'anxiété de l'enfant ne dépend, en effet, pas nécessairement de la gravité objective de son état. Le séjour du père ou de la mère sera évidemment organisé en collaboration étroite avec l'équipe médicale et soignante. [...]

Article 8. « Nous souhaitons que le régime des visites soit défini dans le règlement intérieur de manière très souple. Les parents, amis, frères et sœurs, camarades seront admis, en nombre limité et sous l'autorité de l'équipe responsable, quel que soit leur âge et à toute heure raisonnable, de la journée. »

[Charte européenne des enfants hospitalisés – 1989](#) :

Point 2. « Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état. »

Point 3. « On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant. »

[Décision du Défenseur des droits MDE-MSP-2015-190 – 2015](#) :

« S'agissant de la présence parentale lors de l'hospitalisation ou de la réalisation des protocoles de soins, des disparités ont été constatées selon les établissements et les équipes soignantes. Les principes énoncés dans le cadre de la circulaire n° 83-24 du 1<sup>er</sup> août 1983 et le guide de certification de la HAS qui encouragent la présence parentale ne sont pas toujours appliqués notamment en raison de leur caractère non contraignant. Dans certains pays tels que la Suède ou le Portugal, les lois autorisent la présence permanente des parents, jour et nuit, auprès de leur enfant quel que soit le type de service. »

[Rapport de la Fédération Hospitalière de France \(FHF\) sur l'accueil des enfants à l'hôpital public – 2019](#) :

Ce rapport réalisé en collaboration avec l'UNAF et l'association SPARADRAP suite à un dialogue avec le Défenseur des Droits sur l'application des droits de l'enfant dans les établissements de santé propose des pistes d'amélioration concrètes :

Proposition 2 : Garantir à l'enfant la présence de l'un de ses parents 24h/24h (p. 16)

Proposition 3 : Permettre à l'enfant d'avoir un de ses parents en salle de réveil et/ou à l'endormissement lors du parcours opératoire (p. 18)

Contact presse : Malka Jakubowicz – Tél. 01 43 48 76 48 – [communication@sparadrap.org](mailto:communication@sparadrap.org)